Enquête suisse sur la structure des salaires 2010

A remplir s.v.p. au stylo noir ou bleu foncé. Inscrire les chiffres exactement dans les champs prévus à cet effet.

Veillez à soigner votre écriture de sorte que le lecteur optique puisse la déchiffrer.

Veuillez prêter attention à la **notice explicative** ci-jointe! Les lettres entourées d'un cadre sur le questionnaire (p.ex. A) renvoient aux explications figurant sous la même lettre.

Taille de l'entreprise:

Nombre total de personnes occupées le **31 octobre 2010** dans tous les établissements faisant partie de l'entreprise, **sans** les groupes de personnes qui, conformément à la page 1, sont exclues de l'enquête (les apprentis et les stagiaires, les propriétaires de l'entreprise et les membres de leur famille sans contrat de travail, le personnel rémunéré uniquement à la commission, le personnel placé par des entreprises de travail temporaire, travailleurs à domicile etc.). 41 — 46

A **Durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise en octobre 2010 (heures/centièmes)** 47 Heures — 50 Centièmes

Au cas où vous indiqueriez la «durée hebdomadaire normale de travail» en nombre de leçons, veuillez inscrire le code 1 dans la case ci-contre.

Nous vous prions d'indiquer ci-dessous votre choix à l'aide du code correspondant (voir explications page 4).

51

1 = indications apportées pour tous les salariés;
2 = indications apportées pour un/e salarié/e sur deux;
3 = indications apportées pour un/e salarié/e sur trois.

N°	Caractéristiques se rapportant aux personnes					Lieu de travail	Formation, caractéristiques du poste				Durée de travail			Type de salaire		Gain (n'indiquer que des montants en francs – pas de centimes)					
Numéro courant	Année de naissance	Sexe	Etat civil	Années de service	Nationalité/ Catégorie de séjour	Numéro postal du lieu de l'établissement dans lequel le/la salarié/e est occupé/e. Prière de ne pas indiquer des numéros postaux de cases postale.	Formation du/de la salarié/e	Qualifications requises pour le poste	Position professionnelle	Domaine d'activité	Durée de travail convenue individuellement Prière de remplir, **pour chaque salarié/e**, soit l'une soit l'autre colonne, mais **jamais les deux** colonnes **à la fois**.			Accord salarial	Forme de salaire	Salaire brut du mois d'octobre 2010	Cotisations sociales (cotisations obligatoires et part allant au-delà du taux minimum) sur le salaire brut d'octobre 2010 Cotisations dont doivent s'acquitter les **salariés:** AVS, AI, APG, AC, AANP, prévoyance professionnelle LPP **(sans la part patronale).**	Allocations pour travail en équipe et travail le dimanche ou de nuit et autres primes de pénibilité versées pour le mois d'octobre 2010 **uniquement** Indiquer le **montant brut.**	Rétribution des heures supplémentaires en octobre 2010 **uniquement** Il s'agit de la **rétribution brute** résultant d'heures ouvrées en plus du nombre d'heures convenu individuellement par le contrat de travail (normalement, à la demande d'un/e supérieur/e).	13e salaire pour toute l'année 2010 y compris le 14e ou le nième salaire (pour autant qu'il n'ait pas le caractère d'une prime, voir L). Indiquer le **montant brut.** Pour les travailleurs n'ayant pas touché un salaire pendant l'année entière, convertir en une somme annuelle.	Paiements spéciaux versés pour toute l'année 2010 Pour les travailleurs n'ayant pas touché un salaire pendant l'année entière, convertir en une somme annuelle.
		1 = masculin 2 = féminin	1 = célibataire 2 = marié 3 = autre	Ancienneté dans l'entreprise en années; si inférieur à une année inscrire «0».	**1 = Suisses** **Etrangers:** 2 = courte durée (cat. L) 3 = séjours (cat. B) 4 = établis (cat. C) 5 = frontaliers (cat. G) 6 = autres		B	C	D	E	**Salarié/e payé/e au mois** Pour chaque «salarié/e **payé/e au mois**» indiquez le nombre d'heures **hebdomadaire** de travail convenu individuellement. Pour chaque «salarié/e payé/e au mois» ayant subi une réduction d'horaire, voir les explications. F Heures Centièmes Chômage partiel en heures	**Salarié/e payé/e à l'heure** Pour chaque «salarié/e **payé/e à l'heure**» indiquez le nombre d'heures payées par l'entreprise pour le **mois d'octobre 2010** (**sans** les heures supplémentaires). F Heures Centièmes	G	H	I				K	L
Exemple:	1954	1	2	08	4	2502	6	3	5	10	4175			1	1	4312	582	153	237	4317	320
01	19																				
02	19																				
03	19																				
04	19																				
05	19																				
06	19																				
07	19																				
08	19																				
09	19																				
10	19																				
11	19																				
12	19																				
13	19																				
14	19																				
15	19																				
16	19																				
17	19																				
18	19																				
19	19																				
20	19																				

Domaine d'activité (champ E):

Si vous avez pour un employé ou un corps de métier complété le champ E de la page 2 avec le code 40, veuillez décrire ci-dessous l'activité exercée en indiquant le numéro de la ligne concernée.

N° Numéro courant	Description de l'activité	N° Numéro courant	Description de l'activité

Explications concernant la sélection des salariés (page 3 en haut, champ 51):

Petite entreprise: 1-19 salariés
Code **1** = indications nécessaires pour tous les salariés

Entreprise moyenne: 20-49 salariés
Code **1** ou Code **2** possible

Si votre travail s'en trouve facilité, vous n'avez pas besoin d'indiquer sur le questionnaire tous les salariés entrant en considération. Vous pouvez vous limiter à un/e salarié/e sur deux.

Si vous optez pour cette dernière solution, veuillez procéder comme il suit:

1) établissez la liste des salariés entrant en considération dans l'enquête (voir «indications importantes» en page 1 du questionnaire) en fonction d'un critère de classement habituel (par exemple les noms de famille par ordre alphabétique, les numéros AVS ou d'autres numéros personnels par ordre croissant);
2) tirez de la liste un/e salarié/e sur deux: le 1er, le 3e, le 5e et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste;
3) Inscrivez sur le questionnaire les indications ayant trait à chacun des salariés ainsi sélectionnés.

Grande entreprise: 50 salariés et plus
Code **1** ou Code **3** possible

Si votre travail s'en trouve facilité, vous n'avez pas besoin d'indiquer sur le questionnaire tous les salariés entrant en considération.
Vous pouvez vous limiter à un/e salarié/e sur trois.

Si vous optez pour cette dernière solution, veuillez procéder comme il suit:

1) établissez la liste des salariés entrant en considération dans l'enquête (voir «indications importantes» en page 1 du questionnaire) en fonction d'un critère de classement habituel (par exemple les noms de famille par ordre alphabétique, les numéros AVS ou d'autres numéros personnels par ordre croissant);
2) tirez de la liste un/e salarié/e sur trois: le 1er, le 4e, le 7e et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste;
3) Inscrivez sur le questionnaire les indications ayant trait à chacun des salariés ainsi sélectionnés.

Objectif de l'enquête

La présente enquête sur les salaires vise à rassembler des informations sur le niveau et la structure des salaires en 2010, afin de montrer comment et dans quelle mesure le niveau des salaires est tributaire de facteurs liés à la personne, au poste de travail, à l'entreprise et à son lieu d'implantation. De telles informations constituent une base d'appréciation et de décision indispensable en matière de politique sociale et économique.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) et ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux.

Obligation de renseigner

L'obligation de renseigner est stipulée dans l'annexe à l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. La participation à la présente enquête est donc **obligatoire** et les renseignements doivent être fournis gratuitement.

Protection des données

Selon l'article 14 LSF et l'article 8 de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, les données collectées ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques. Les données concernant les personnes physiques ou morales sont soumises au secret. En application des articles 18 LSF et 10 de l'ordonnance, les résultats doivent être publiés sous une forme excluant toute identification des personnes et des entreprises.

Merci de votre précieuse collaboration

Laisser vide s.v.p.

1 2 3 4 5

/

LSE2010 form_LOHN_34_02f 3.10 350120 156003060

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

1 8

Enquête suisse sur la structure des salaires 2010

Section Salaires et conditions de travail
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Si plusieurs formulaires d'enquête sont utilisés, veuillez les numéroter 9 10

Veuillez corriger l'adresse figurant plus haut si celle-ci est incorrecte ou n'est plus d'actualité. Au cas où vous ne disposeriez pas des données souhaitées, nous vous saurions gré de transmettre sans attendre le questionnaire au service responsable.

Veuillez renvoyer le questionnaire rempli au moyen de l'enveloppe-réponse en annexe, **d'ici au 15 février 2011 au plus tard.**

Personne à contacter pour toute information complémentaire

Nom: 11 30 Téléphone: 31 33 34 40

Le(la) soussigné(e) certifie que les données figurant sur le questionnaire sont correctes:

Adresse e-mail: _____

Lieu et date: _____ Signature: _____

Indications importantes

L'enquête sur les salaires porte sur tous les salariés qui ont reçu un salaire au mois d'octobre, qu'ils travaillent **à temps complet** ou **à temps partiel.**

Les frontaliers et les personnes touchées par des réductions de l'horaire de travail (chômage partiel) sont également englobés dans l'enquête. Sont considérées comme travailleurs subissant une réduction d'horaire les personnes dont la durée normale de travail est réduite ou dont l'activité est suspendue.

Les groupes de personnes suivants ne sont pas pris en compte:

- **les apprentis** et les **stagiaires** en cours de formation
- **les propriétaires** de l'entreprise et les **membres de leur famille** sans contrat de travail
- **le personnel rémunéré uniquement à la commission**
- **le personnel placé par des entreprises de travail temporaire**
- **les travailleurs à domicile**
- les salariés qui touchent un salaire réduit par rapport à leur degré d'activité (parce qu'ils sont par exemple bénéficiaires d'une rente de la CNA, de l'AI ou de l'assurance militaire)
- les travailleurs qui exercent leurs activités professionnelles en majeure partie à l'étranger (à l'exception de ceux dont l'activité quotidienne est organisée à partir de la Suisse, comme c'est le cas pour les employés des compagnies d'aviation, les chauffeurs internationaux, les marins, etc.)
- les travailleurs qui, pour avoir été engagés récemment ou pour d'autres raisons, n'ont encore jamais reçu de salaire mensuel entier de leur entreprise (les réductions de l'horaire de travail ne sont pas un motif valable).

Il y a lieu de considérer les salariés de **l'ensemble de l'entreprise;** si cette dernière comprend plusieurs établissements, l'enquête touchera non seulement les salariés de l'établissement principal, mais aussi les salariés des autres établissements. Si votre entreprise comprend plus que trois établissements, vous trouverez sous ce pli la liste des établissements dont il faut tenir compte.

Chaque entreprise reçoit le formulaire d'enquête en deux exemplaires. Si ceux-ci ne suffisent pas, veuillez nous demander des exemplaires supplémentaires par fax, (voir formulaire de commande au verso de la lettre d'accompagnement) ou vous pouvez photocopier l'original.

Les données peuvent aussi être livrées sur disquette, CD-ROM, webFTP ou au moyen du salaire standard CH (ELM) à partir d'un logiciel de comptabilité salariale doté du label de qualité *swissdec certified*. Pour la livraison, nous vous recommandons le fichier modèle qui figure sur notre site internet sous www.ess.bfs.admin.ch. **Important:** veuillez joindre ce questionnaire à votre livraison sur CD ou disquette.

Période de référence de par l'enquête:

Le **mois d'octobre 2010**; dans des situations exceptionnelles, par exemple en cas de fermeture de l'entreprise pour des raisons saisonnières, il est possible de se reporter à un autre mois, le plus proche possible.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème, nous vous conseillons volontiers: **tél. 0800 000 026 (numéro gratuit)**, e-mail **lohn@bfs.admin.ch**.